

# LE GRAND INCENDIE

DE LA

CATHÉDRALE DE BOURGES

---

MŒURS ADMINISTRATIVES AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Par R. DE MARGUERYE

---

## I

### LA DATE DE L'INCENDIE

Un violent incendie menaça, le 16 mai 1559, la cathédrale de Bourges d'une destruction complète et ne fut pas éteint avant d'avoir occasionné des dégradations considérables dont les traces subsistent et dont les conséquences modifièrent l'ordonnance du monument.

La date est établie par le procès-verbal officiel, dressé trois jours après, le 19 mai 1559 ; toutefois, une étude sur cet événement ne serait pas complète si elle ne débutait par une discussion sur ce détail de chronologie, car nos vieux auteurs locaux attribuent à l'incendie une date différente et il convient de rectifier leur erreur et peut-être aussi de l'expliquer.

C'est d'abord Jean Chenu, dans son *Recueil des Antiquités et Privilèges de la ville de Bourges*, imprimé en 1621 ; il s'exprime ainsi :

... et l'an 1552, le iour de la Pentecoste, le feu se prit en la maison du Heaume d'or, detenuë par Touroñ Patissier, size lors en la grande rue de Bourbonnou, le derrière respondant au cloistre de saint Estienne, et furent partie des Chappelles de ladite Eglise, le portail le plus proche des escoles, bruslez, et les orgues qui estoient en ladite Eglise, ioignans ledit portail, fondirent et tombèrent; et dudit portail le feu vola par-dessus l'Eglise, en la maison Archiepiscopale, partie de laquelle, notamment la salle saint Guillaume fut bruslée, et fut le reste de ladite Eglise Cathédrale et maison en grand danger, s'il n'eust pleu à Dieu par sa clémence appaiser le feu, à quoy tous les habitans s'employèrent (Page 153.)

Il convient, dès à présent, de remarquer que la narration donnée par Jean Chenu de l'incendie du jour de la Pentecôte, en 1552, est un résumé assez fidèle du document officiel qui donne la date du 15 mai 1559 ; mais il faut cependant noter deux points importants :

1° Le document ne dit pas que le feu ait *volé par dessus l'église* en la maison archiepiscopale et c'est par une propagation plus naturelle qu'il le fait arriver jusqu'au logis de l'archevêque.

2° Ce document reste absolument muet sur la salle Saint-Guillaume, tout en constatant qu'une partie de l'archevêché, *située sur le portail* de cet édifice, a été entièrement brûlée.

La date de la Pentecôte, en 1552, se trouve répétée dans le volume intitulé *Privilèges de la ville de Bourges*

*et confirmation d'iceux*, publié après 1659 par Jean Chaudière, imprimeur.

Il est probable, au reste, que cet ouvrage a pour auteur Jean Chenu lui-même et il n'est pas étonnant qu'il le reproduise à peu près textuellement dans une préface où sont énumérés les différents incendies qui ont ravagé Bourges.

Voici ce qui est écrit à la page 10 de cette préface :

Le 7 (septieme incendie) en l'an 1552, le iour de la feste de Pentecoste le feu s'estant pris au logis du Heaume d'or dont le derriere répondoit lors au cloistre de S. Estienne, il se porta sur l'Eglise, dont il brûla plusieurs Chapelles le portail du costé des grandes Ecoles et les orgues qui estoient du costé de ce portail, en furent fondus ; Ensuite le feu passant par dessus l'Eglise, s'attacha au palais Archiepiscopal et en consumma une partie et notamment la sale S. Guillaume, de sorte que l'Eglise et le Palais eussent esté entierement incendiez sans la diligence des Habitans de la Ville.

Arrivons à La Thaumassière ; dans son livre II, chapitre VII, *De l'Église Patriarchale de Saint-Étienne*, il écrit :

... Aux deux côtés du Clocher il y a deux autres Portaux et deux Portiques voutez et couverts, l'un desquels du côté de l'ancien Hôpital fut brûlé en l'incendie de la Pentecôte 1552 et a été depuis rétabli.

Dans son livre III, chapitre LXXXVI, *Chronologie des maires et échevins*, il dit :

## MDLVIII

Ledit Godard continué maire.

Lesdits Girard et Berthier continuez Eschevins.

Jean Bidaut et Pierre Paulin élus Eschevins.

M. François de l'Hospital, lieutenant particulier, présida.

Le 17 de May, le feu se prit au logis du Heaume et brûla cinq ou six maisons, de là se prit à saint Etienne par l'impetuosité du vent, et brûla la 2 et 3 voute avec plusieurs Chappelles, et les Orgues, et 4 ou 3 maisons de l'Archevêché ; le dommage de saint Etienne fut estimé six vingt dix mil livres.

Cette indication très succincte est en tous points conforme à ce que dit le procès-verbal dressé le 19 mai 1559, précisément en présence de François de l'Hospital, du maire Godard et des échevins indiqués par La Thaumassière pour cette année 1558.

Mais il faut remarquer que les élections de l'échevinage avaient lieu le jour de la fête de saint Pierre, le 29 juin de chaque année ; les officiers municipaux élus le 29 juin 1558 étaient donc encore en fonctions le 16 mai 1559, jour de l'incendie.

Pourquoi La Thaumassière indique-t-il le 17 mai au lieu du 16 ? Sans doute parce que l'incendie ayant éclaté à onze heures du soir, n'a atteint toute son intensité et exercé ses ravages que dans la matinée du 17.

La contradiction que nous relevons dans La Thaumassière montre qu'il a écrit sous deux influences : la tradition, d'une part, et, d'autre part, une connaissance, superficielle probablement, du procès-verbal du 19 mai 1559.

Et voici, dès 1693, ce procès-verbal entrant sérieusement en ligne dans les recherches des historiens locaux.

L'abbé Romelot, qui écrivait en 1824<sup>1</sup>, l'a évidemment connu, mais il l'a un peu trop sommairement étudié et a commis la faute d'emprunter aux vieux auteurs la version du feu s'élançant « par dessus le toit de la grande voûte du milieu sans lui occasionner beaucoup de dommage », et retombant « avec la rapidité d'un torrent sur le portail de l'Archevêché, sur la salle Saint-Guillaume... » (page 62). Il est évident qu'il a cherché à concilier, sauf en ce qui concerne la date de 1552, définitivement abandonnée, les documents imprimés avec le procès-verbal officiel.

M. de Raynal (1845) ne tombe pas dans cette erreur ; il a lu en entier le procès-verbal, le résume très clairement et constate avec ce document que le feu *fit le tour des premières voûtes* de l'église jusqu'à l'entrée de la maison archiépiscopale (tome IV, livre 10, chap. 1<sup>er</sup>).

MM. de Girardot et Durand, dans leur livre, *La Cathédrale de Bourges*, donnent une importante partie du texte même du procès-verbal de 1559.

Pas plus que M. de Raynal, pas plus que M. Romelot, ils ne parlent d'un incendie ayant eu lieu en 1552, le jour de la Pentecôte.

Ainsi, jusqu'à La Thaumassière, il était de tradition, à Bourges : 1<sup>o</sup> qu'un incendie avait éclaté le jour de la Pentecôte, en 1552, brûlant non seulement une partie

1. Romelot. *Description historique et monumentale de l'église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges*. Bourges, 1824, in-8<sup>o</sup>.

de la Cathédrale, mais encore une portion importante de la maison archiépiscopale, notamment la salle Saint-Guillaume ; 2° que l'incendie le plus considérable qui ait atteint la cathédrale avait pris naissance dans la *maison du Heaume* et avait été jeté par un vent violent sur l'église.

Est-il permis d'assurer qu'en rapportant ces deux traditions, dans tous leurs détails, au même sinistre, les historiens ont confondu en un seul deux événements qui ont eu lieu à sept années de distance, l'un le jour de la Pentecôte 1552, c'est-à-dire le 5 juin, l'autre le 16 mai 1559, le mardi de la Pentecôte<sup>1</sup> ?

Je ne me hasarderai pas à répondre par une affirmation positive, mais on me permettra d'exposer les raisons pouvant faire croire à cette confusion.

Il est tout à fait de circonstance d'invoquer ici le proverbe : *Il n'y a pas de fumée sans feu*, et il serait, d'autre part, un peu hardi d'attribuer à un simple accident typographique — le chiffre 2 mis pour un 9 — l'erreur qui s'est ainsi répétée.

Encore, faudrait-il tenir compte de ce qu'il est formellement parlé du *jour* de la Pentecôte, coïncidence qui rend facile à retenir la date d'un événement et doit nous faire penser qu'il s'est passé quelque chose ce jour-là, tandis qu'il est hors de doute que c'est seulement le *mardi* de la Pentecôte qu'eut lieu la catastrophe du 16 mai 1559 ; l'erreur d'impression ne suffit pas à expliquer cela.

Donc, deux fumées, donc deux feux.

1. V. *Art de vérifier les dates*.

Mais si les feux restent séparés, les fumées peuvent finir par se rencontrer et ne faire qu'un seul nuage, expression qui est aussi parfaitement en situation, puisque nous restons dans le doute ; il n'est cependant pas téméraire de penser qu'après de longues années, en l'absence de documents écrits, le public, c'est-à-dire celui qui fait la tradition, ait pu confondre deux événements s'appliquant au même édifice et dont les dates offrent certaines analogies.

J'ajoute encore que si le feu authentique, celui de 1559, a dévoré la salle Saint-Guillaume, d'importance considérable, il est bien surprenant que le procès-verbal si détaillé de 1559 ne la mentionne pas avec sa désignation spéciale

Mais, à ces déductions peuvent s'ajouter, du moins je le pense, des constatations matérielles.

Le grand incendie minutieusement décrit par le procès-verbal de 1559 n'attaqua les toitures de la première nef ou basse-voûte que jusqu'à la rencontre de la porte archiépiscopale, laissant, dit le document officiel, environ douze à quinze toises à consumer « à prendre depuis et à l'endroit de lad. porte archiepiscopalle jusques à la Tour antienne faisant lautre Bout de lad. Eglise du costé Dud. archevesché ».

Quant au feu de la seconde nef, il s'arrêta au-dessus de la chapelle de Reims, ou des Trousseau.

Par conséquent, ce grand sinistre, celui qui nous occupe, laissa indemne le côté méridional du monument, depuis la tour ancienne, appelée ainsi par opposition à la haute tour du nord qui venait d'être reconstruite, jusqu'à la porte latérale, pour les basses-voûtes,

et dans toute l'étendue de cette façade pour les voûtes et toitures de la nef intermédiaire.

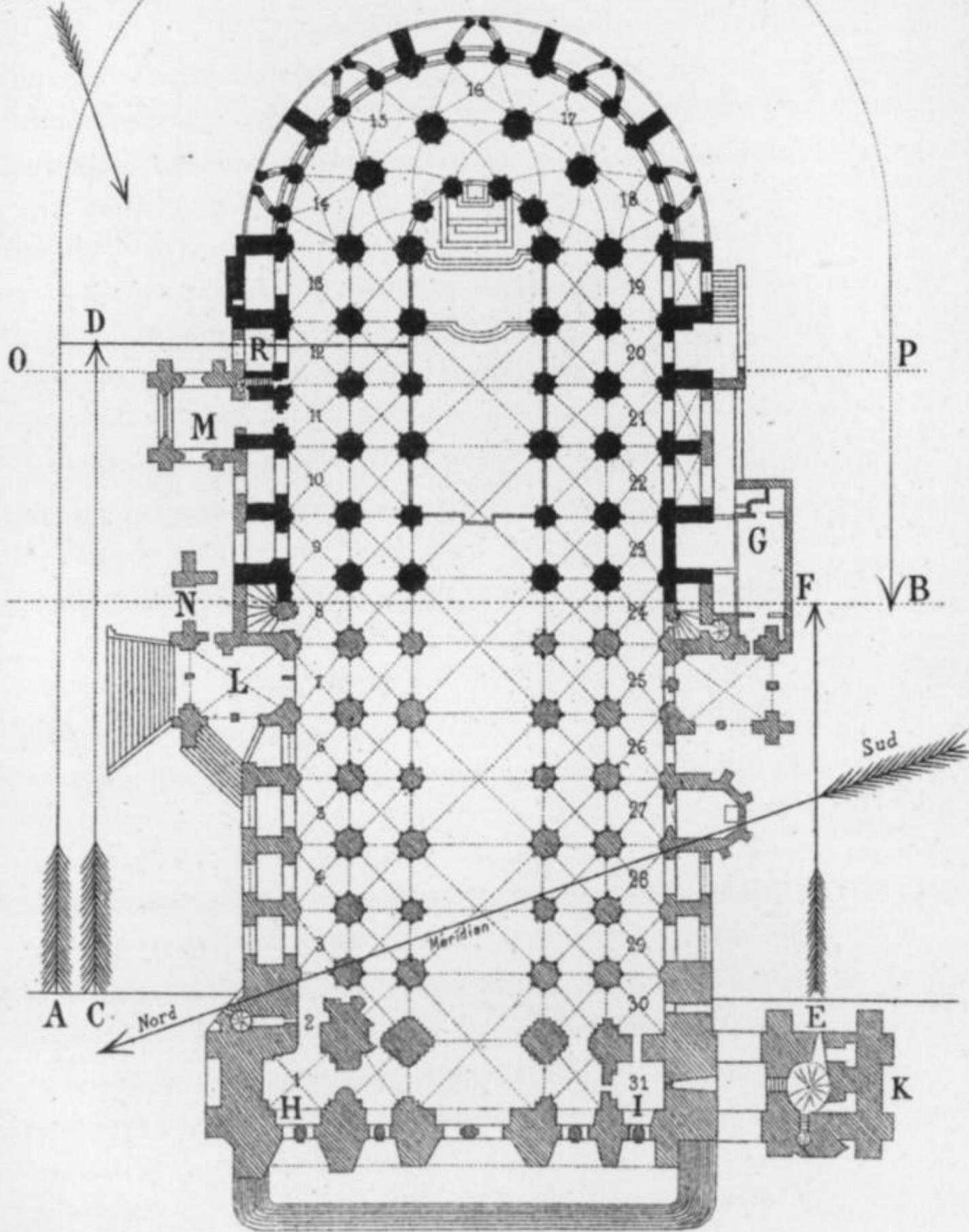
Or, un examen approfondi de ces voûtes de la seconde nef et des parties du mur de la grande nef dissimulées sous leur toiture révèle des traces d'incendie évidentes et analogues, avec moins de violence, à celles que le feu a laissées à la partie correspondante de l'édifice attaquée par l'incendie de 1559.

La cathédrale de Bourges comprend, dans le développement de ses nefs, trente-et-une travées séparées à l'intérieur par les colonnes ou piliers et indiquées à l'extérieur par les contreforts correspondants.

Si on numérote ces travées en commençant par la façade du nord et en donnant le n° 1 à celle qui correspond à la tour neuve, la dernière, en situation symétrique au midi, portera le n° 31. (V. le plan.)

En ce qui concerne la nef intermédiaire, cette travée 31 est située entre la tour ancienne et le grand pignon de l'édifice. On n'y remarque aucune trace de feu et un mur d'une énorme épaisseur, percé d'une porte étroite, la sépare de la travée 30. A partir de celle-ci, au contraire, l'exploration des charpentes de la seconde nef permet de constater des dégradations manifestement dues au feu : les angles des contreforts plats qui s'appliquent contre le mur de la grande nef sont épaufrés ; il en est de même aux contreforts appliqués contre le bahut qui sépare la nef intermédiaire de la basse nef ; les corbeaux qui, à raison de deux par travée, soutiennent le faitage de la charpente en appentis, sont mutilés ou ont disparu ; les parpaings adossés au triforium supérieur sont lézardés ou

COTÉ DES GRANDES-ÉCOLES  
D'OU A ÉTÉ PORTÉ  
LE FEU



■ Construction primitive.

■ Constructions successives.

— Marche du feu dans les basses-voutes.  
— id. id. secondes voutes.  
— id. d'un autre incendie dans les  
— secondes voutes, au midi.  
— Sacristies modernes où aboutissait  
— l'archevêché.  
— La tour neuve.

I — La tour sourde ou ancienne  
K — Le pilier-butant.  
L — Portail N. D. de Grâce.  
M — Sacristie Jacques-Cœur.  
N — Chapitre, sous la chambre des Brodeurs  
OP — Encinte gallo-romaine (face interne).  
R — Chapelle de Reims.

dégradés ; les vives-arêtes du bahut inférieur et des murettes séparatives élevées sur les doubleaux sont abattues.

On peut aussi constater certains refaits et ces différentes constatations peuvent se faire jusqu'à la travée 24 qui, à l'est, correspond au point de rencontre des bâtiments qui reliaient, à cette époque, la cathédrale à l'archevêché et parmi lesquels se trouvait la salle Saint-Guillaume.

Aucune trace ne se remarque à la basse-voûte. Le feu l'a-t-il épargnée ; la réfection, sur ce point est-elle générale ? Ce sont-là des questions encore à résoudre<sup>1</sup>.

Ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il y a eu, au sud comme au nord et dans la partie antérieure de l'édifice, un incendie qui a pu se propager, comme celui du 16 mai 1559, mais en sens contraire, jusqu'aux dépendances de la maison de l'archevêque.

Cet incendie eut-il lieu le jour même de la Pentecôte, en 1552 ; amena-t-il la destruction de la salle Saint-Guillaume, dont le procès-verbal de 1559 ne souffle mot ?

Je ne veux, je le répète, faire aucune affirmation ; mais on conviendra qu'il y a là des indications dont il faut tenir compte et qui permettent tout au moins de supposer que nos vieux auteurs, en attribuant au grand incendie de la cathédrale la date du jour de la Pentecôte, en 1552, ont confondu, en un seul, deux événements de même nature.

1. Du jardin de l'archevêché, on peut constater que le contre-fort plaqué contre le mur de la nef moyenne, entre la travée 25 et la travée 24, au-dessus du portail latéral, est fortement attaqué par le feu, à sa base.

## II

## LE PROCÈS-VERBAL DE L'INCENDIE

Nous n'avons plus, désormais, à nous occuper que de l'incendie du 16 mai 1559 et j'en donne immédiatement le procès-verbal, dressé trois jours après, le 19 mai 1559, à la requête du chapitre de Saint-Etienne, par Louis de Chazerac, bailly et gouverneur du Berry, assisté de Jacques Jobert, lieutenant-général du bailliage et accompagné dans l'examen et la constatation des dégâts par une suite nombreuse de magistrats, officiers du roi, officiers municipaux et notables de la ville.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, une faible partie, le quart environ de ce procès-verbal, a été publiée par MM. de Girardot et Durand ; c'est la partie narrative, l'exposé contenu dans la requête du chapitre. Mais, au point où ils l'ont laissé, le document prend une importance considérable et un puissant intérêt provenant tout à la fois des éclaircissements qu'il fournit sur les conséquences de l'incendie, sur l'état de la cathédrale à cette époque, sur les causes de certaines modifications et surtout du jour très vif dont il éclaire les mœurs administratives au seizième siècle.

Le texte existe aux Archives du Cher, Fonds Saint-Etienne, aff. div., liasse 26. Ce n'est pas l'original, c'est une copie faite, l'écriture l'indique, au dix-septième siècle,

Le voici, exact et collationné avec soin :

L'an 1559, le dixneuvieme jour de may Pardevant Nous Messire Louis de Chazerac chevalier seigneur du Lis Bailly et gouverneur de Berry et Jacques Jobert seigneur de Suppize conseiller du Roy nostre Sire Lieutenant général aud. Baillage sont comparus les Vénérables doyen chanoines et chapitre de l'Eglise de Bourges par M<sup>re</sup> Julien Bidault, doyen d'icelle Eglise Jean Crenequin grand archidiacre en icelle Guillaume Houet, Robert de Cambray, Claude Girard, Pierre Seurrat l'aisné, Jacques Girard, Pierre Seurrat le jeune, Jean Carton et Pierre Péronneau chanoines de lad. Eglise, Lesquels nous ont dit et exposé que mardy dernier, seizieme desd. mois et an est survenu inconvenient et incendie de feu en lad. ville de Bourges entour l'heure de onze heures du soir Et a commencé en la maison appartenant alad. Eglise que tient par adcence un nommé Michel Thouron pastissier aud. Bourges en laquelle pend par enseigne Le Heaume d'or situee en la grande rue de bourbonnoux pres les grandes Ecolles parroisse St-Ursin en laquelle maison le feu s'est pris a une estable sur le derriere de lad. maison remplie de foin paille bois fagots et austres menues choses estant près et joignant les anciens murs de la cité de Bourges laquelle estable avec la gallerie estant en la cour delad. maison sur le derriere dud. logis ont esté entierement brulez et consommez et dud. lieu continuant le feu par un des costez en contrebas tirant vers la Porte Gordaines'est pris en la maison de feu Estienne Hardy ou de present demeure Nicolas Soty en laquelle ont esté brulez et consommez tous les bastiments et édifices estant derriere lad. maison et de l'autre costé dud. logis dud. heaume tirant vers lad. Eglise de Bourges et les grandes Escolles s'est pris le feu a une autre maison appartenant audit chapitre ou de present demeure Jean Maugis sergent royal en laquelle le feu a entierement brulé et consommé led. logis

et édifices de derriere lad. maison jusques a l'une des tours des murs antiens de lad. cité, et de lad. maison de Maugis s'est pris le feu a une autre maison estant le long de la grande rüe de Bourbonnoux appartenant à la veuve feu Macé Guérin en laquelle il a brulé et consommé le derriere de lad. maison, tout le long et par le derriere desquels logis ainsi brulez et consommez comme dit est estoit joignant une maison canoniale de lad. Eglise sur lesd. anciens murs et audedans du cloistre de lad. Eglise detenue par M<sup>e</sup> François Pénin l'un des chanoines d'icelle en laquelle le feu a brulé et consommé lesd. maisons et bastiments estant sur lesd. antiens murs de lad. Cité depuis lad. tour jusques au portail du cloistre estant près les grandes Ecolles et joignant la maison du grand archidiaconné de lad. Eglise — Pendant et durant lequel inconvenient de feu regnoit le vent de galerne lors fort grand et impetueux desorte que du lieu où estoit le feu qui est de peu de distance jusques a lad. Eglise led. feu estant par impetuosité dud. vent élevé par dessus la maison dud. archidiaconné estant près et joignant lad. Eglise et entre icelle et les lieux ou estoit le feu embrazé se seroit le feu jetté attaché et pris a la couverture des première voutes de lad. Eglise pres et joignant la Tour neuve depuis lequel lieu s'est led. feu continué et discouru tout a l'entour desd. premières voutes de lad. Eglise et jusques a l'autre costé d'icelle et au-dessus et endroit du portail et entrée principale de la maison archiepiscopalle de lad. ville de Bourges desquelles basses voutes de lad. Eglise n'est demeuré a consumer et bruler que douze ou quinze toyzes a prendre depuis et a l'endroit de lad. porte archiepiscopalle jusques a la tour antienne faisant l'autre bout de lad. Eglise du costé dud. archevesché.

Au-dedans desquelles premières voutes et du costé pres et au-dessus de lad. maison archidiaconalle de Bourges estoient édifiés et construits l'un des portaux et entrée de lad. Eglise appelé le portail de nostre Dame de

grâce, sur lequel estoient assis et édifiez les orgues de lad. Eglize lesquelles ont esté entierement brulées et consommées tant hors que dedans de lad. Eglize sans en pouvoir sauver aucune chose. Outre estoit édifié pres et joignant led. portail un beau et somptueux édifice auquel estoit le chapitre de lad. Eglize voulté sur lequel estoit une grande salle en laquelle besoignoient ordinoirement les brodeurs de lad. Eglise pour faire et réparer les ornements chappes et parements d'icelle, tout lequel bastiment et jusques à lad. voulte du chapitre a esté entierement brulé et consommé ensemble les ornements brodures soyes estoffes, chappes estant de drap d'or et de soye, outils et aultres choses servant aud. estat de broderie, montant a grande somme de deniers.

Et en la seconde voute de lad. Eglize le feu a tellement continué venant de lad. première voute qu'il a brulé et consommé lad. seconde voute depuis lad. Tour neuve jusques a la chapelle de Rheims, contenant ce qui a esté brulé en lad. seconde voute plus de la tierce partie de l'entière couverture d'icelle et à l'endroit des lieux et maisons ou s'estoit pris le feu. — Aussy a esté brulé et consommé le chapiteau et couverture estant sur une vice de pierre sur le devant du grand portail de lad. Eglize entre les deux tours sur lequel antiennement estoit assis le gros horloge de lad. Ville qui est apresent sur lad. Tour neuve et ce par le moyen dud. vent qui a jetté et tiré le feu sur led. chapiteau. Au moyen duquel inconvenient et impetuosité dud. feu sont et ont esté demolis ruienez et gastez grande quantité des Vistres de lad. Eglizé fort riches et antiques a l'endroit des premières et secondes voutes ensemble les quartiers de pierres qui supportoient le bois de la charpenterie et couverture desd. premières et secondes voutes et a esté lad. demolicion et ruine si vehemente qu'il na esté possible sauver ny reserver aucun plomb vitres ny aultre estoffe desquelles on se peüst ayder. Et de lad. Eglize s'est pris et continué le feu au portail et entrée de lad. maison archiepiscopalle dud.

Bourges etant près lad. Eglise sur lequel portail estoit un bastiment et un corps de maison pres et joignant iceluy lesquels ont semblablement este au même instant brulez et consommez quelque deffenses et diligences que lon aye pû faire.

Nous requerant par lesd. Vénérables de ce informer et faire descente et visitation des lieux et endroits de lad. Eglise ou led. feu a passé et consommé avec autres officiers, maire et echevins de la ville de Bourges et aultres bourgeois, manants et habitants d'icelle, et prendre avec nous pour le fait de lad. descente et visitation des maisons, charpentiers, couvreurs, vitriers et serruriers jurez et experts de lad. Ville pour nous certifier de la demolition ruines pertes et inconvenients advenus a lad. Eglise par led. feu et de tout faire ample procès-verbal pour leur servir ce que de raison ce que leur avons accordé <sup>1</sup>.

Et pour ce faire sommes entour l'heure de deux heures appres midy, appelé François Fouchier commis de nostre greffier, transportés enlad. Eglise en laquelle se sont presentez et comparus honorables hommes M<sup>res</sup> François de l'Hospital lieutenant au baillage de Berry, Jean Pelorde lieutenant de par le Roy au siège de la Conservatoire des privilèges royaux de l'Université de Bourges, Ursin de Sauzay Prévost dud. Bourges, Guillaume Libault, René Le Cointe et Jean de Sauzay cons<sup>ers</sup> du Roy au Siège présidial de Bourges, Claude du Verger, advocat du Roy aud. siège, Maistre André Menat substitut du procureur dud. seigneur, François Godard maire de lad. Ville de Bourges, Estienne Girard, Pierre Berthier, Pierre Paulin et Jean Bidault echevins d'icelle Ville, Marcillian Sautereau et Jean Dauberville advocat et procureur des manants et habitants de lad. Ville, M<sup>es</sup> Anthoine Baraton, Savary, Mareschal et Jean Chaumeau seigneur de Lassay, advocats aud. siège, Jean George escuyer seigneur de Manay et

<sup>1</sup>. Ici se termine la partie du procès-verbal de 1559 publiée dans l'ouvrage de MM Durand et de Girardot.

plusieurs autres des bourgeois manants et habitants de lad. Ville, et dud. lieu sommes et les dessusd. avec nous montez et transportez par la visse<sup>1</sup> de lad. tour neuve sur les dites premières et secondes voutes. — En la première desquelles avons fait comparoir pardevant nous Leonard Masseron âgé de soixante cinq ans Price Girard âgé de quarante un ans et Jean Bomberault âgé de trente ans Maistres Massons jurez de lad. Ville, Pierre Delavan aagé de cinquante ans et Jean Boulier âgé de cinquante ans Maistres charpentiers jurez d'icelle Ville, Pierre Lacaille agé de quarante ans et Marsault Blondelier agé de 35 ans Maistres couvreurs dardoyze tuille et plomberie jurez de lad. Ville Robert Dayda agé de cinquante ans et Pierre Arnault agé de 55 ans vitriers, Macé Davau agé de 79 ans et Guillaume Davau agé de 42 ans Maistres serrurriers jurez de lad. Ville. Desquels avons pris et receu expressement le serment au cas requis de bien et fidèlement visiter les ruines et demolitions avenues a lad. Eglise au moyen dud. feu et nous en faire bon loyal et veritable raport, Et de l'intérêt perte et dommage d'icelle Eglise ce qu'ils ont promis et juré faire. Et ce fait sommes et tous les dessus dits Maistres transportez tout le long et a l'entour desd. voutes tant basses que secondes et autres lieux et endroits ou a passe led. feu lesquels avons trouvé brulez et consommez par led. feu ainsy qu'il est cy dessus déclaré lesquelles ruines avons derechef fait visiter par lesd. jurez chacun en son art qui nous ont rapporté chacun en leurd. art être telles quil s'ensuit.

Premierement qu'a lapentis qui est entre la tour neuve et le grand corps de l'Eglise faut cent toyzes d'entablement de pierre de Charly.

Plus aux deux ramperolles dud. apentis cinq toyzes de ramperolles de pierre dure de chacun costé.

Plus faut refaire l'entablement de la tour neuve de pierre de Charly a l'endroit dud. apentis.

1. Visse, on l'a vu plus haut, veut dire escalier dans une tourelle.

Plus faut faire une assiette de pierre tendre qui est sur lousteau audessous dud. appentis.

Charpenterie dud. appentis.

Faut trois tirans de quatre toyzes et demie de longueur et de grosseur de sept a huit pouces.

Plus faut trois sablières de quatre toyzes de long et de grosseur de six pouces en tous sens.

Plus trois eguilles de trois toyzes de long de grosseur de sept pouces en tous sens garnis du faiste de liens, des filières et autres liaisons qu'il convient a faire lad. charpenterie garnie de chevrons de cinq toyzes et demie de longueur et de grosseur de cinq pouces en tous sens.

Pour la couverture dud. appentis faut huit milliers d'ardoyzes.

Pour la petite visse qui est sur le grand portail de lad. Eglise la faut amortir de massonnerie de l'ordonnance qui est aupres de lad. visse audevant du grand portail.

Plus a la seconde voute commençant près le grand corps de lad. Eglise et lad. tour neuve faut a la premiere et seconde voute<sup>1</sup> entrant a la premiere chapelle faire de reparacion ce qui ensuit :

Premierement quant a la massonnerie du costé de Notre-Dame de grâce faut faire les entablements suivant les deux pans des deux costez de la massonnerie qui servent de gallerie pour aller tout a l'entour de la grande nef estant au dessus desd. secondes voutes de pierre de Charly jusques a la neuvieme voute ou le feu a passé dans les pilliers qui portent les arcs boutans. L'huissierie d'icelle, creuzées, saillies servant de galleries pour aller a l'entour de lad. chapelle au dessus de l'entrée desd. voutes, les dalles qui reçoivent les eaues desd. secondes voutes.

En la seconde chapelle de lad. voute ensuivant faut

1. Ici voûte est pris dans l'acception de travée ; il en est de même du mot chapelle.

faire les entablements pres la grande nef tout a neuf de pierre de Charly les pilliers portant les arcs boutants les dalles qui reçoivent les eaües desd. secondes voutes.

Et quant aux trois quatre cinq six sept huit et neu-fiesmes voutes desd. chapelles ensuivant faut faire telles et semblables reparations que es premiere et deuxieme voute dessus declarées <sup>1</sup>.

Pour la charpenterie des neuf creuzées <sup>2</sup> desd. secondes voutes du costé de Notre-Dame de grâce et pres lad. tour neuve les faut refaire tout a neuf mettre a chacune voute trois tirans arbalestriers doubles filieres un faist par le dessus, contrefiches eguilles et liens garnitures par le dedans de chacune quinze chevrons de la longueur de quatre toyzes et demie ou environ.

Pour la couverture desd. secondes voutes pour refaire ce que le feu a gasté sur lesd. secondes voutes, cinq milliers d'ardoyzes.

Pour les neuf pilliers qui portent les arcs boutants desd. secondes voutes faut quatre milliers de plomb ou environ pour mettre a lentour desd. pilliers pour recevoir les eaües desd. couvertures comme il estoit auparavant le feu a la premiere et seconde creuzée et sur les doubles (?) faut mettre deux barres de fer de longueur de trois toyzes ou environ.

Faut faire un second huis en entrant esd. voutes ferré de deux bandes de fer deux gonds une serrure et clef.

Plus esd. secondes voutes il y a six formes qu'il faut

1. Ce passage est plein de confusion : la première et la seconde travées, sous le nom de première et seconde *voutes*, sont d'abord associées dans l'examen des dommages à réparer, puis, quelques lignes plus bas, un détail spécial est donné pour la seconde travée appelée alors seconde chapelle. Tout s'éclaircit par la visite des lieux, et nous sommes bien là sur la deuxième nef et non sur les chapelles. Notons encore que les *dalles qui reçoivent les eaux* et les *saillies qui servent de galerie* sont une seule et même chose : le couronnement du mur séparatif entre les deux nefs, qui sert, en effet, à ce double usage.

2. Travées.

toutes refaire six osteaux et tout a lentour mettre en plomb neuf relier nettoyer et mettre du mortier ou il en faudra <sup>1</sup> a l'huissierie de la tour neuve entrant esd. basses voutes.

Faut refaire lad. huissierie a neuf de pierre les deux pieds droits de la couverture de pierre de Charly <sup>2</sup>.

Faut aussy refaire aneuf de pierre dure tous les pilliers qui portent et soutiennent les arcs boutans.

Faut aussy refaire aneuf les dalles qui servent de gallerie pour aller a lentour de l'Eglise jusques a la quantité de sept creuzées desd. basses voutes ou finissent lesd. dalles.

Plus faut faire les parpins de pierre de taille des deux pans des deux costez desd. basses voutes aneuf depuis le coing de la tour neuve jusques au coing de la broderie.

Que lesd. creuzées d'entre les arcs boutants et pilliers desd. basses voutes ont trois toyzes et demie <sup>3</sup>.

Faut aussy refaire aneuf tous les arcs boutans d'entour la croupe des basses voutes de pierre dure jusques a la quantité de vingt une ou le feu a passé.

En la chambre de la broderie de lad. Eglise estant au bout des creuzées desd. basses voutes au dessus de la chapelle de Notre Dame de grâce.

Faut refaire lad. chambre tout a neuf de massonnerie couverture et charpenterie.

1. Il est expliqué plus loin qu'il y a ici une erreur de copiste; que le paragraphe relatif aux secondes voûtes se termine après le mot *faudra* et que celui qui concerne les *basses voûtes* commence par les mots : *A l'huissierie*, etc.

2. Autre erreur probablement : je pense qu'il faut lire « les deux pieds-droits et la couverture », ce dernier mot pris pour linteau puisqu'il s'agit d'une huissierie ou porte.

3. Comment cette constatation arrive-t-elle ici à l'improviste ? On ne le comprend pas très bien. En tous cas elle établit sans conteste que le mot *creuzées* est pris pour ce que nous nommons aujourd'hui *travées*.

Premierement faut refaire la cheminée de lad. chambre de pierre de Charly.

Plus trois huisseries aussy de pierre de Charly dont de l'une desd. huisseries on vient par la visse pour entrer en lad. chambre laquelle visse il faut aussy refaire de pierre de Charly parce quelle est gastée et brulée.

Plus faut refaire deux creuzées de pierre de Charly pour bailler veüe <sup>1</sup> a lad. chambre ensemble toutes les murailles de lad. chambre.

Plus faut repaver lad. chambre de pavé comme elle estoit auparavant le feu.

Item faut en lad. chambre la ferrure de deux creuzées et la ferrure de trois huis.

En la chambre au dessus du portail de Notre-Dame de grâce.

Faut refaire aneuf les murailles qui sont brûlées tout a lentour ou il sera besoin de la hauteur quelles estoient auparavant le feu.

Faut faire un huis neuf avec la ferrure de bandes gonds et serrure.

Faut refaire aneuf treize huis qui sont pres lesd. basses voutes ferrer tout a neuf de bandes gonds et serrures.

Plus faut refaire la terrasse de dessus la chapelle de Reims tout a neuf ensemble les entablements de pierre de Charly comme elle estoit auparavant le feu.

Plus une autre terrasse et voute joignant a la susd. laquelle est brulée, faut icelle refaire tout aneuf comme la susd. et ainsy quelle estoit auparavant le feu.

Plus faut refaire aneuf depuis le coin de la broderie jusques a la longueur de soixante toyzes a lentour de la croupe de lad. Eglise les entablements de mesme pierre quelles estoient avant le feu.

Plus faut aussy refaire aneuf de massonnerie deux assises de pierre de taille le long des chapelles desd.

1. Pour bailler vue : ici creuzées reprend la signification de fenêtre.

basses voutes par le dehors tout a l'entour de la croupe depuis le coin de la broderie jusques a l'endroit de larschevesché qui contient en longueur soixante toyzes.

Plus faut faire aneuf les corbeaux tout a l'entour de la croupe qui portoient la charpenterie comme ils estoient avant le feu, faudra aussy refaire et racoustrer a neuf lesd. basses voutes en quelques endroits ou elles sont brulées et gastées.

#### CHARPENTERIE

Faut a la premiere voute joignant la tour neuve desd. basses voutes une sablierre qui repose sur la muraille d'embas pour porter les chevrons, trois tirants qui seront en queue d'aronde pour garder delargir, sur chacun tirant une égulle un faist avec liaisons telle que la besogne le requiert, des arbalestriers sur chacun tirant avec une contrefiche et double filiere sur les arbalestriers pour porter les chevrons, quinze chevrons de grosseur de cinq pouces carrés pour le pied et au menu bout de quatre pouces — de longueur de cinq toyzes et demye ou environ.

Item faut refaire a neuf de charpenterie vingt-trois creuzées desd. basses voutes de la façon de la susd. et selon quelle est cy dessus transcrite.

Item faut a la couverture desd. basses voutes environ trois cents grands crochets de fer de quatre pieds de long ou environ pour soutenir lad. couverture.

Plus faut faire un huis neuf a la verrinerie (?) ferrée de bande gonds et serrure.

Sur le portail de Nostre-Dame de grâce.

Faut faire un pavillon de la longueur de <sup>1</sup>      toizes en carrure ou environ.

Sur la chambre du Brodeur.

Faut faire un autre pavillon de longueur de cinq toyzes

1. En blanc dans le texte.

en un sens et trois toyzes en l'autre et garni de soliveaux de six pouces en carrure et de longueur de trois toyzes.

Faut sur quatre chapelles estant les trois du costé des grandes Ecolles et l'autre du costé de l'archevesché icelles refaire aneuf ainsy quelles estoient auparavant le feu.

Couverture desd. basses voutes et  
Chapelles joignant lesd. voutes.

Faut pour faire lesd. couvertures deux cent milliers d'ardoyzes pour les recouvrir en la sorte et maniere quelles estoient auparavant le feu.

Plus a lentour desd. basses voutes il y a huit pilliers qui portent les arcs boutants auxquels pilliers faut a l'entour d'un chacun quatre cent de plomb pour les remettre en l'estat auquel ils estoient auparavant le feu avvenu par ce que lesd. pilliers recoivent les eaues des hautes et basses voutes qui est en tout onze milliers deux cents de plomb

Plus faut pour couvrir la broderie et le portail de nostre-dame de grâce qui sont deux pavillons pres l'un de l'autre quarante milliers d'ardoyzes et deux milliers de plomb pour racheter les eaues a lentour des pilliers qui sont pres lad. broderie et portail.

Plus esd. basses voutes il faut faire trois formes neuves avec les osteaux et tout a lentour mettre en plomb neuf reliev nettoyer et mettre du mortier ou il en faudra.

Faut aussy raccouter les vistres de dix-huit chapelles basses qui sont rompües en plusieurs endroits ensemble la vistre du grand portail.

Plus faut refaire a neuf les vistres de dessous l'Eglise et celles de la chambre de broderie.

Plus faut refaire de massonnerie a neuf l'endroit ou estoient les orgues des deux costez des pilliers qui sont gastez ensemble lesd. deux pilliers et l'arc doubleau qui est entre lesd. deux pilliers et aussy les tas de charge qui commencent la voute qui est gastée laquelle voute il faut aussy refaire a neuf comme il appartient.

En la maison ou demeure Michel Thouron en laquelle se prit le feu.

Premierement a esté brûlé un corps de maison de quatre toyzes de long et de deux toyzes et demy de largeur.

Plus a esté brûlé les etables de derriere lad. maison de longueur de cinq toyzes ou environ et de largeur de trois toyzes et demie lesquelles maison et étables il convient refaire tout aneuf de charpenterie massonnerie et couverture parce que le tout est brulé et gasté.

Faut une serre<sup>1</sup> neuve à la cave dud. logis ferrée de six bandes et une serrure un huis neuf devant lad. serre aussy ferrée de deux bandes deux gonds et une serrure.

En la maison ou demeure Jean Maugis sergent royal. A esté brulé un appentis qui est derriere lad. maison de deux toyzes de largeur et de trois toyzes de longueur lequel appentis joint à la maison ou se tient M<sup>re</sup> François Pénin et de l'autre costé la maison dud. Thouron lequel appentis il faut refaire tout aneuf de massonnerie, charpenterie et couverture parceque le tout est brulé.

Plus a esté brûlé une petite cuisine estant à la cour de lad. maison laquelle il faut racotrer et reparer ou il seroit besoin.

En la maison ou demeure M<sup>re</sup> François Pénin chanoine en l'Eglise de Bourges.

A esté brulé une boulangerie de trois toyzes et demie en carrure faite en apentis et a deux etages laquelle il faut pareillement refaire a neuf de massonnerie, charpenterie et couverture et refaire les galleries près lad. boulangerie ou elles sont brulées et denuées.

Plus est brulée une gallerie le long de la tour de lad. maison laquelle il faut refaire tout a neuf ainsy quelle estoit auparavant le feu.

Plus faut refaire aneuf une petite tour joignant l'autre tour laquelle est aussy brulée.

1. Une trappe.

Plus est brulé une petite chambre haute de lad. maison de trois toyzes en carrure ou environ laquelle il faut refaire tout a neuf de massonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie et serrurerie.

Et après lad. visitation faite et que avons a la requeste desd. Vénérables enquis par serment tous lesd. visiteurs pour quelles sommes de deniers pourraient lesd. ruines estre remises et réedifiées en l'estat quelles estoient auparavant led. inconvénient de feu avenu Nous ont iceux visiteurs respectivement sous serment par eux presté rapporté et estimé chacun en leur art et en leur loyauté et conscience les susd. reparations par eux visitées en lad. Eglise saint Estienne couster a reedifier a scavoir lesd. massons la massonnerie la somme de soixante et dix milles livres tournois. Lesd. charpentiers la charpenterie la somme de vingt milles livres tournois. Lesd. couvreurs la couverture et plomberie la somme de douze milles livres tournois. Lesd. serruriers la ferrure la somme de deux milles livres tournois. Les vistriers les vistres la somme de cinq milles six cents livres tournois. Et pour le regard des reparations qu'il convient faire es susd. maisons de Penin, Maugis et Thouron ont icelles estimées a la somme de mille vingt livres tournois tant en massonnerie, charpenterie, couverture que ferrure, Nous disant chacun en leurd. art ne vouloir prendre lesd. reparations a faire a moindre prix que les sommes susdittes.

Et le vingt deuxieme jour dud. mois et an lesd. Vénérables de lad. Eglise saint Etienne Nous ont fait comparoir pardevant nous Messire Jean Grillon organiste et maistre des enfants de Nostre Dame de Salles M<sup>re</sup> Vincent de Montonvilliers organiste de la Sainte-Chapelle du pallais royal dud. Bourges et Simon Joly organiste de lad. Eglise Saint Estienne pour d'eux prendre et recevoir le serment au cas requis pour visiter les orgues de lad. Eglise qui ont esté brulées et destruites par led. feu et rapporter en leurs consciences pour quelle somme de deniers elles pourroient estre refaites et reedifiées en

l'estat qu'elles estoient auparavant led. feu avenu, sur quoy apres que les dits Grillon, Montonvilliers et Joly Nous ont dit estre âgez ascavoir led. Grillon de soixante et deux ans led. de Montonvilliers de trente sept ans et led. Jolly de trente cinq ans avons d'eux pris et receu le serment au cas requis de bien et fidellement visiter les ruines et degasts dud. feu estant esd. orgues et nous rapporter pour quelle somme de deniers elles pourroient estre refaistes et mises en lestat qu'elles estoient auparavant led. inconvenient de feu avenu a icelles ce qu'ils ont promis et juré faire.

Et le mesme jour sont lesd. visiteurs comparus par devant nous lesquels nous ont dit et raporté en leurs loyautez et consciences avoir en la présence dud. Fouchier commis de nostre greffier veu et visité le dommage et ruine desd. orgues qu'ils ont trouvées entierement brulées et detruites par led. feu, Nous disant avoir icelles veues auparavant led. inconvenient de feu avenu a icelles estre en bon et suffisant estat et estimées les meilleurs orgues de tout le pais et que pour icelles mestre et refaire en l'estat quelles estoient auparavant led. feu cousterait pour le moins la somme de dix mille livres tournois.

Dont et de toutes lesquelles choses susd. lesd. Vénérables nous ont requis lettre pour leur servir et valloir ce que de raison, laquelle leur avons octroyée en celle forme. Ainsy signé en la minute de Chazerac, Jobert, Libault, Le Cointe, de Sauzay, Paulin, de Lhospital, du Vergier, Menat, Girard, Berthier, George, Baraton, Mareschal, Chaumeau et Fouchié. Ainsy signé Bauchet. R. 33 sols 9 deniers.

Ce document, authentique et détaillé, nous permet de reconstituer deux scènes également intéressantes pour l'archéologue et l'historien, l'incendie du 16 mai et l'épisode administratif du 19 mai 1559 : le premier

insuffisamment étudié, le second presque inconnu ; c'est une sorte de travail photographique, et par un examen critique on peut l'amener à la précision d'un cliché définitif.

### III

#### L'INCENDIE

Ainsi, le 16 mai, qui se trouvait être le mardi de la Pentecôte, le feu prend, à onze heures du soir, au logis d'un pâtissier appelé Michel Thouron, établi dans une maison ayant façade rue Bourbonnoux, appartenant au Chapitre de Saint-Étienne et située près des Grandes Écoles.

Il semble, d'après la marche de l'incendie qui descend la rue Bourbonnoux en « tirant vers la Porte Gordaine », mais sans atteindre les Grandes Écoles, que la maison « en laquelle pendait par enseigne le Heaume d'Or » devait être située assez haut dans la rue Bourbonnoux, à une certaine distance de la rue des Trois-Maillets.

Le vent soufflait de *Galerie*, dit le procès-verbal, et l'incendie épargnant les façades sur la rue Bourbonnoux, brûla les dépendances situées dans les cours et gagna des logis appartenant au chapitre, appuyés pour la plupart au vieux rempart, et bâtis par conséquent sur un emplacement aujourd'hui occupé par le bureau et le chantier des réparations de la Cathédrale, devant la sacristie construite par Jacques-Cœur et près l'escalier de la porte latérale dite de Notre-Dame-de-Grâce.

C'est là, sans doute, et très près de ce portail, que se trouvait la maison du grand archidiaconné, située, le procès-verbal l'indique, non plus à l'extérieur, comme celles qui ont brûlé, mais à l'intérieur du mur romain.

Mais il convient de s'arrêter à cette expression « vent de galerne », qui est très loin de représenter une direction du vent invariable et admise par tous. Dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1885-1886, M. Duchaussoy, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée de Bourges, a publié sur ce sujet une note de laquelle il résulte que, selon les temps, les auteurs, les traditions, les localités, le vent de galerne fait à peu près le tour de la Rose des vents. Arrivant à l'opinion contemporaine, en Berry, M. Duchaussoy constate que le vent de galerne est à O à Dun-le-Roi, Ouroüer-les-Bourdelins, La Chapelle-d'Angillon ; ONO à Vailly ; N O à Bourges, au Châtelet, à Cuffy ; O à Graçay, s'il est de *basse* galerne, N O s'il est de *haute* galerne ; N et N O à Léré. Il conclut cependant, avec le docteur Lebas (*Essai sur l'hygiène des habitants de Bourges*, 1803), que la véritable direction est Nord-Est.

Le procès-verbal de 1559 lui donne raison : c'est bien en effet un vent de nord-est qui put projeter les flammèches de l'incendie de la maison du Heaume et logis avoisinants sur la maison du grand-archidiaconné et sur les basses-voûtes de l'église. La maison du grand archidiaconné est cependant épargnée ; pourquoi ? Sans doute parce que la toiture neuve en bon état, avait toutes ses ouvertures hermétiquement closes. On peut croire, au contraire, qu'il n'en était pas de même des

toitures au-dessus de la basse-voûte de l'église car, dans un édifice non habité, les premières précautions, les plus efficaces, sont moins promptement prises que dans une maison où, à la première alarme, les habitants courent au plus pressé.

Quoi qu'il en soit, le procès-verbal est sur ce point très explicite, formel : le feu fut porté par l'impétuosité du vent par dessus la maison de l'archidiaconné, maison basse sans doute, sur les toitures de la première nef, non pas près du foyer primitif de l'incendie, mais à l'extrémité opposée « près et joignant la tour neuve. » Là, que se passe-t-il ? Évidemment, l'incendie trouve un aliment facile dans la charpente déjà ancienne et très sèche de la basse nef ; il s'y propage, peut-être sans être tout d'abord aperçu par la population occupée autour des Grandes Écoles ; il éclate enfin avec violence, calcinant les parpaings du triforium inférieur, les contreforts plats appliqués au mur de la seconde nef et laissant ses traces sur toutes les maçonneries intérieures.

Poussées par le vent, les flammes se dressent contre la tour neuve, en léchant et en dégradent les ornements et gagnent la seconde voûte où un nouvel incendie s'allume, poursuivant vers l'est une marche parallèle à celui des basses voûtes.

Pourquoi, de ces deux incendies, allumés presque simultanément, l'un, le plus éloigné du secours s'arrêta-t-il à la chapelle de Reims, c'est à-dire à peine plus loin que la sacristie du Chapitre, tandis que le premier, contournant tout l'édifice, vint mourir à la porte latérale du midi ?

Il peut y avoir plusieurs raisons que rien, aujourd'hui, ne nous permet de déterminer ; mais il en est une toute naturelle que l'on trouve dans la force et la direction du vent. Le feu, en définitive, marchait contre le vent. Aux voûtes supérieures rien ne venait briser et atténuer cet effort contraire de l'impétueux vent qui, soufflant en plein, dut fortement ralentir la propagation du feu. On eut donc le temps de monter aux sommets de l'édifice et de couper la charpente, seule tactique, certainement, dont on pouvait user à cette époque et à une telle hauteur. Cela est si vrai que bien longtemps avant d'arriver à la travée 12, correspondant à la chapelle de Reims, on voit diminuer progressivement puis disparaître les traces de l'incendie, si profondément marquées aux travées 2, 3, 4, 5 et 6.

Dans les basses charpentes, au contraire, l'action contrariante du vent dut être amortie par les toitures des nombreuses maisons qui environnaient l'abside, et le feu se propagea plus facilement, grâce à cet abri ; arrivé à l'abside, et dès qu'il l'eut contournée, au lieu d'avoir le vent pour adversaire, il l'eut pour auxiliaire et aucun édifice n'en atténuait l'effort de ce côté. C'est ce qui explique avec quelle rapidité et quelle violence il arriva jusque sur les dépendances de l'archevêché, au niveau de la porte latérale du midi et y fit de si grands ravages. L'effort des habitants constaté par les vieux auteurs dut s'employer à abattre la charpente de la basse-nef depuis cette porte jusque vers la tour sourde, et c'est ainsi que furent préservées les douze ou quinze toises — mettons 18, cela fera trois travées — qui « demeurèrent à consommer et brûler », dit le procès-verbal.

Mais, outre ces deux chemins parallèles, le feu avait trouvé une autre voie : de la charpente de la seconde nef, les flammes avaient gagné un « appentis » dont ne parle pas la requête du chapitre, mais dont il est question dans la suite du procès-verbal de 1559. Cet « appentis » n'est autre qu'une surélévation de la seconde nef, entre la tour neuve et le grand corps de l'église. Il se dessine, sur la façade occidentale, par un toit qui verse ses eaux sur le grand comble dans une noïe dont le niveau est élevé de 3 à 4 mètres au-dessus de la corniche de ce grand comble.

Très exposé au vent, cet appentis dut être promptement brûlé et communiqua le feu à un « chapiteau et couverture », c'est à-dire à une construction en bois qui avait contenu l'horloge avant qu'elle ait été transportée à la tour neuve. Cette propagation dut être d'autant plus facile qu'à cette époque, et même beaucoup plus tard comme en témoignent les vieilles gravures, les galeries supérieures de la tour neuve et la partie de la façade qui la joint étaient munies de toitures évidemment très inflammables ; celle qui se trouvait sous l'appentis conduisait au « chapiteau » sur la « vis » ou escalier contenu dans le contrefort nord de la façade ; les débris de ce chapiteau vinrent malheureusement détériorer la belle verrière centrale.

D'autre part, le feu des basses nefs se communiqua aux dépendances de l'église construites près le portail de Notre-Dame-de-Grâce ; le rez-de-chaussée, voûté et contenant la salle du chapitre, fut épargné, mais l'étage supérieur, occupé par la chambre des brodeurs et renfermant de grandes richesses, fut entière-

ment détruit. Une autre pièce, située au-dessus même du portail, fut brûlée ainsi que les orgues qui occupaient la travée correspondante au portail, partie au dedans, partie au dehors de l'église, dit le procès-verbal ; ce qui veut dire que les tuyaux, qui furent fondus, apparaissaient dans la seconde nef. Là se voient encore, sous le triforium, deux barres de fer qui les supportaient, tandis que le mécanisme était à l'intérieur de la charpente de la seconde voûte ou même au-dessus du portail latéral. Il est assez difficile de se rendre compte aujourd'hui de cette disposition : sans doute le triforium (il est refait presque à neuf) avait été détruit et le buffet de montre communiquait au mécanisme par une ouverture percée dans le parpaing du triforium. Cette ouverture paraît avoir été informe, ce qui semble indiquer que les orgues n'occupaient là qu'un emplacement provisoire.

L'incendie total des orgues et de la salle des brodeurs, dans laquelle on ne put rien sauver, montre avec quelle rapidité le feu embrasa une très longue étendue de la façade septentrionale, si réellement il ne prit aux secondes voûtes qu'au point indiqué dans la requête du chapitre, c'est-à-dire près de la tour neuve. On serait plutôt tenté de croire que, malgré le silence de la requête à ce sujet, d'autres flammèches attaquèrent l'édifice près du portail de Notre-Dame-de-Grâce, en un point plus rapproché du foyer initial de l'incendie. Cela viendrait encore expliquer comment le feu se propagea sur les basses-voûtes dans une étendue si considérable, tandis qu'il s'arrêtait, sur les hautes-voûtes, à la 12<sup>e</sup> travée.

## IV

## LA CONSTATATION ADMINISTRATIVE

Il n'est pas difficile de concevoir de quelle émotion un pareil sinistre remplit une ville dont la population vivait à l'ombre de sa belle cathédrale, l'aimait, en était fière. Cette émotion ne la ressentons-nous pas aujourd'hui, après trois siècles écoulés, nous qui l'aimons aussi et l'admirons, mieux peut-être que nos aïeux du seizième siècle, parce que nous en comprenons mieux la valeur artistique et la beauté souveraine qui la classent au rang des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, des plus hautes manifestations de l'art ?

Nous avons vu plus haut que les vieux auteurs locaux ont enregistré la tradition, demeurée dans les esprits, du concours prêté par tous pour arrêter le terrible fléau et éviter un plus grand désastre : « a quoy tous les habitants s'employèrent », dit Jean Chenu. « L'Église et le Palais eussent été entièrement incendiés sans la diligence des habitans de la ville », ajoutent *les Privilèges de Bourges*.

A cet effort pour maîtriser le feu dut succéder une véritable consternation en présence de l'état dans lequel apparaissait l'édifice ; mais nous devons admirer la promptitude apportée par chacun, dès les premiers instants, à s'occuper des mesures propres à réparer la catastrophe. Le feu prend le 16 mai, à onze heures du

soir : par le fait, l'incendie a lieu le 17. Deux jours après, le 19, le chapitre s'était assemblé, avait délibéré, fait probablement un examen sommaire des ruines accumulées et, dès le matin de ce troisième jour, avait formulé sa requête au bailli et gouverneur du Berry.

Celui-ci l'écoute, convoque aussitôt ceux dont il croit devoir se faire assister et, à deux heures de l'après-midi, sur les voûtes chaudes encore de l'édifice mutilé, le représentant de l'autorité royale constatait l'étendue des dégradations et faisait dresser, séance tenante, le compte — nous dirions aujourd'hui le devis — des dépenses nécessaires pour en effacer les traces et rendre au monument sa splendeur.

Cette rapidité dans la procédure administrative, au seizième siècle, est bien faite pour nous surprendre, nous qui aurons vu pendant près de dix ans les ruines des Tuileries faire tache au centre de Paris, avant qu'on se soit décidé à prendre un parti, et pendant vingt ans celles du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, au quai d'Orsay, se dresser, témoins pittoresques et déjà presque vénérables des lenteurs d'une administration dont les temps modernes se montrent fiers et qui n'est que trop disposée, elle-même, à apprécier avec dédain l'ancienne organisation politique du pays.

Le procès-verbal du 19 mai 1559, au contraire, nous dit quelle était la sollicitude des administrateurs et magistrats de l'époque pour les intérêts à eux confiés, en même temps qu'il nous indique avec quelle simplicité ils procédaient.

Ce n'est pas l'administration de cabinet de nos jours, le préfet ne prenant connaissance des choses que par des séries de rapports ayant suivi une filière compliquée ; ce ne sont pas des successions de devis, visés, contrôlés, soumis à des délibérations de corps électifs, à des approbations préfectorales, ministérielles, le tout s'accumulant en pièces innombrables, dans des dossiers énormes dont le volume ne s'acquiert qu'au prix de nombreux délais et atermoiements.

Ici, en quelques heures, tout est fait : non pas dans un cabinet difficilement accessible, gardé par des huissiers et des consignes ; mais, sur le théâtre même de l'événement, l'administrateur se transporte et administre en présence de tous. Les rapports d'architectes, les visas et les contrôles, il les remplace par une constatation qu'il fait lui-même, assisté des magistrats, des officiers municipaux, des habitants et « manants » de la ville. Ainsi solennellement mais promptement faite, la constatation prend un caractère définitif de vérité, comme tout ce qui se fait au grand jour.

Le devis des réparations est remplacé — et c'est là un témoignage frappant de la dignité des mœurs à cette époque, du respect de la parole jurée — par le serment des maîtres maçons, charpentiers, serruriers, etc... et par la confiance mise dans ce serment. Au lieu même où doit s'exercer leur art, ces maîtres ouvriers sont convoqués un serment leur est demandé ; ils le prêtent et dès lors leur parole est écoutée, elle fait foi et prend une autorité que, dans ces siècles où, dit-on communément, le peuple n'était rien, le puis-

sant gouverneur de province et les magistrats reconnaissent et dont ils acceptent les décisions.

Ce simple rapprochement, cette confiance, ce respect mutuellement témoignés entre celui qui commande et ceux qui exécutent, ont tout réglé.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'importance que prennent ainsi des maçons, des charpentiers et de ne pas constater, une fois de plus, que si, dans l'ancienne société française, il y avait des classifications, des hiérarchies auxquelles on reproche aujourd'hui d'avoir été contraires à l'égalité, cette inégalité, plus apparente que réelle, était compensée par des droits solidement établis, des privilèges précieux, une autonomie des corporations, qui assuraient largement la dignité comme la liberté de ceux qui les composaient.

C'est là un ordre d'idées qui ne saurait être considéré comme étranger au cadre de ce travail, puisqu'aussi bien l'archéologie a cessé aujourd'hui d'être considérée comme une science de vaine curiosité, pour être restituée à son véritable rôle, celui d'auxiliaire le plus utile de la grande histoire et de l'étude des phases successives de la civilisation.

Le procès-verbal de 1559 fournit ainsi, à des points de vue très variés, des indications pleines d'intérêt qu'il était bon de ne pas laisser inutilement enfouies dans la poussière des archives. Chacun en pourra faire profit et l'histoire locale, notamment, trouvera dans la grande quantité de noms propres qu'il relate, avec la fonction des personnages, des éléments précieux d'information ou de contrôle.

Au point de vue général, il nous fait constater aussi que

si les artisans étaient traités avec déférence, les artistes rencontraient encore plus de considération et que les organistes voyaient leur nom précédé de la formule *messire*.

## V

## LES DÉGATS ET LES RÉPARATIONS

*Parties principales de l'édifice.* — Si les procédés administratifs étaient simples et prompts, la langue officielle de l'époque était au contraire compliquée, embarrassée de longueurs et de redites ; elle nous paraît aujourd'hui peu claire. Cette obscurité, dans le document qui nous occupe, est encore augmentée par la difficulté que pouvait éprouver le greffier à employer des termes techniques qui ne lui étaient pas usuels et il se peut aussi que le copiste du dix-septième siècle ait commis quelques erreurs.

Il faut constamment se rappeler, par exemple, que le mot « voûte » désigne bien des choses : les nefs, leur charpente, et aussi chacune des travées ; que le mot « chapelle » est aussi employé pour travée, ainsi que le mot « creuzée », ce qui du reste s'explique, puisque chaque travée est occupée par une large fenêtre.

Mais, à part quelques difficultés d'interprétation, le document reste clair dans ses grandes lignes, permet de se rendre compte du désastre et donne sur l'édifice les plus utiles renseignements.

Le premier paragraphe de la constatation doit retenir notre attention :

« Premier (ement) qu'a lapentis qui est entre la tour  
« neuve et le grand corps de l'Eglise faut cent toyzes  
« d'entablement de pierre de Charly. »

Nous avons vu ce qu'est cet appentis, petite construction qui ne saurait comporter cent toises d'entablement, mais d'où l'on domine le grand corps de l'église. Les cent toises dont il s'agit, qui forment bien le périmètre de la nef centrale, s'appliquent manifestement à l'entablement de cette nef, lequel cependant n'avait pas été touché par le feu. Il faut en conclure que, pour une cause ou une autre — l'emploi sans doute de mauvais matériaux — cet entablement avait besoin d'une réfection complète et, ici, se place une question pouvant, du reste, s'appliquer à plusieurs des parties de l'édifice dont la ruine avait été constatée en 1559 : c'est la question de savoir à quelle époque ont été faites les restaurations et si toutes ont été faites.

Il y a une chose qui est de toutes les époques, de tous les siècles, c'est la difficulté de créer des ressources : s'il fut facile de déterminer en trois jours ce qu'il convenait de faire pour remettre la cathédrale en état, l'exécution fut, au contraire, l'œuvre longue et patiente du temps. Cette exécution fut encore gênée, dès les premières années, par les incursions des protestants qui, trois ans après l'incendie, tentèrent de renverser la cathédrale ; de telle sorte que lorsque l'essentiel fut accompli, bien des choses restèrent à faire ou n'ont même pas encore été faites.

Quant aux réparations qui intéressent l'appentis lui-même, les *ramperolles* ont été refaites, mais quand ? Elles semblent très modernes ; l'entablement de la tour

neuve « a l'endroit dud. apentis » n'a pas été refait ; il porte visiblement les traces du feu ainsi que la partie interne du contrefort de la grosse tour.

Qu'est-ce au juste que l'*assiette* (ou assise) de pierre tendre qui est sur Lousteau au dessous dud. apentis ? Il est difficile de le déterminer. Il ne saurait être question du « grand ousteau » ou fenêtre occidentale de la façade. Peut-être y avait-il, au mur de l'appentis, regardant l'est et donnant sur la galerie qui rejoint la tour neuve au grand comble, une ouverture ou « ousteau ». On trouve là, en effet, la trace d'une ancienne baie assez importante dont les pieds-droits étaient ornés de colonnettes ; deux bases et un fragment de fût de celui de gauche subsistent encore, à demi noyés dans un mur qui semble un refait relativement moderne.

De l'appentis nous passons (il y a quatre pas à faire) au chapiteau en charpente qui avait anciennement abrité la cloche de l'horloge et qui s'élevait sur la *petite visse au grand portail*. C'est le sommet du contrefort nord du grand pignon, aujourd'hui occupé par un lanternon en style de la Renaissance semblable à celui qui couronne le contrefort du sud.

Pour cette *petite visse*, dit le procès-verbal, il la faut *amortir de maçonnerie de l'ordonnance qui est auprès de lad. visse au devant du grand portail*.

On pouvait se demander si, en 1559, le lanternon du contrefort sud était déjà construit ; cela paraît certain. Il résulte d'un document dont M. l'abbé Augonnet a bien voulu me mettre sous les yeux quelques extraits, que les chanoines de Saint-Étienne exposèrent dans une longue requête, en 1556, que le chapitre avait

avancé, et devait en partie, des sommes considérables pour diverses restaurations ; cette requête fait mention de *deux* lanternes sur *les* vis de pierre au grand portail. Ici les vénérables chanoines prenaient un peu l'intention pour le fait, puisque nous voyons qu'en 1559 la lanterne nord n'existait pas ; mais il faut bien penser que celle du midi n'était pas seulement en projet. *L'amortissement de même ordonnance*, décrété en 1559, n'a été exécuté que dans la première partie du dix-neuvième siècle, et le dessin que donne M. l'abbé Romelot (1824) montre le contrefort septentrional amorti très sommairement, de façon provisoire.

L'examen se poursuit dans les parties brûlées de la seconde voûte et décrit les travaux à exécuter dans neuf travées, à partir de la tour, ce qui nous porte à la 10<sup>e</sup> travée, celle où se trouve la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; la requête des chanoines représente l'incendie comme ne s'étant arrêté qu'à la chapelle de Reims, soit à la 12<sup>e</sup> travée ; il est probable que de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> les dégâts étaient sans importance, ce qui est confirmé par l'examen des lieux.

Les travaux indiqués comprennent la réfection des entablements près la grande nef, des piliers et des « dalles qui reçoivent les eaux ».

Il se fait à l'heure actuelle, sur ce point de l'édifice, un travail de restauration dont l'opportunité sera discutée au dernier paragraphe de cette étude.

La transition des secondes ou hautes-voûtes aux premières ou basses-voûtes est assez confusément indiquée ; les écrivains de ces époques étaient aussi sobres de ponctuation qu'ils étaient prodigues de la formule

*le dit, les dits*, ce qui ne contribue pas à les rendre clairs.

Cette transition, nous sommes obligés de la prendre dans les deux paragraphes suivants :

« Plus esd. *secondes voûtes* il y a six formes (fenêtres « ou lucarnes) qu'il faut toutes refaire six ostaux « (probablement le châssis des lucarnes) Et tout a len- « tour mettre en plomb neuf et relier nettoyer et met- « tre du mortier ou Il en faudra a l'huisserie de la tour « neuve entrant esd. *basses voûtes*.

« Faut refaire lad. huisserie a neuf de pierres... »

Il semble que nous sommes en présence d'une erreur soit du rédacteur du document, soit du copiste du XVII<sup>e</sup> siècle, et que le premier paragraphe doit se terminer après les mots : *ou Il en faudra*, tandis que le second commencerait à ceux-ci : *A l'huisserie de la tour, etc.*

Nous pénétrons, en effet, par cette « huisserie » dans les charpentes de la basse nef, à laquelle, désormais, le procès-verbal va s'appliquer.

Ici le désastre est lamentable ; tout est à refaire : entablements, dalles, piliers ou contreforts, arcs-boutants ; aussi trouvons-nous difficilement aujourd'hui les traces du feu, les refaits les ayant fait disparaître presque entièrement.

Quelques remarques sont à faire : la marche de l'incendie autour de l'abside se trouve une fois de plus établie par le comptage des arcs-boutants, indiqués au procès-verbal comme étant à refaire jusqu'à la 21<sup>e</sup> voûte ou travée, dit le procès-verbal. Cela veut dire la 22<sup>e</sup>, puisque ce document néglige toujours la première et ne

compte qu'à partir de la tour neuve; cette 22<sup>e</sup> travée est celle qui correspond à la chapelle des Tullier; le feu, on le sait, a été un peu plus loin, mais probablement il avait perdu de sa violence et fait de moindres ravages.

Le procès-verbal arrive aux ruines de la chambre des broderies et de la salle au-dessus du portail de Notre-Dame-de-Grâce; il n'y a là rien de particulier à signaler, sinon que le procès-verbal ne constate aucun dégât à l'annexe voisine, la grande et belle sacristie du xv<sup>e</sup> siècle qui, évidemment, fut préservée du feu par la forme de sa toiture à deux versants, séparée des charpentes basses par un haut mur en pignon.

Revenant ensuite aux basses-voûtes, le procès-verbal constate que soixante toises d'entablement sont à refaire, depuis le coin de la broderie à l'entour de la croupe de l'église; autre témoignage de la marche du feu et réponse, en même temps, à une interrogation posée par M. Buhot de Kersers dans sa description de la cathédrale, au tome II de son *Histoire monumentale du Cher*. Il dit, page 178 :

« Les corniches sont une des richesses de la cathédrale. Nous avons signalé celles du pourtour, formées de moulures peu saillantes avec un angle abattu où sont sculptées des perles; elles ont pour soutien des corbeaux espacés. »

Et en note, il ajoute : « Ne sont-elles pas modernes ? »

A cette question, le procès-verbal donne la réponse affirmative que pressentait le savant archéographe <sup>1</sup>.

1. M. de Kersers fait une réserve semblable à propos de la corniche à crochets du grand comble, il pressentait encore la

Le silence que garde le procès-verbal sur une particularité presque inconnue de la cathédrale de Bourges donne à cette adjonction une date postérieure à l'incendie de 1559. C'est une série de 20 arcs-boutants, dissimulés sous la toiture des basses nefs, commençant au chevet du côté nord, et aboutissant à la travée 24; ils sont composés uniquement des claveaux de l'arc, sans maçonnerie supérieure. Outre que le procès-verbal n'en parle pas, ils ne portent aucune trace du feu. Ils ont donc été construits depuis l'incendie et on se demande pourquoi; car leur action ne paraît pas très puissante vu leur extrême légèreté, on pourrait dire leur ténuité

*Les vitraux.* — La question des vitraux présente quelques difficultés. D'après la première partie du procès-verbal, l'exposé ou requête du chapitre, il semblerait que le dégât ait été considérable :

« ... sont et ont Esté demolis, ruinez et gastez  
« grande quantité des vistres de lad. Eglise fort riches  
« et antiques a l'endroit des *premières et secondes*  
« *voutes.* »

Mais, dans la constatation, qui est beaucoup plus précise et détaillée, nous lisons :

« ... faut aussy racouter les vistres de dix huit cha-  
« pelles *basses* qui sont rompües en plusieurs endroits  
« Ensemble la vistre du grand portail. Plus faut refaire  
« a neuf les vistres de *dessous* l'Eglise. »

vérité, car il est reconnu que cette corniche est contemporaine de la balustrade moderne. Sans doute les *cent toises* d'entablement signalées en 1559 comme étant à refaire furent tolérées en leur mauvais état jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, le dégât semble limité aux vitraux inférieurs et même à ceux de l'église souterraine, et causé plus par des chutes de matériaux que par l'action directe du feu. Cela paraît étonnant, mais le procès-verbal est bien formel. On peut supposer que l'action du vent violent maintenait les flammes très couchées, et il faut tenir compte d'un détail peu apparent d'en bas : la large saillie des bahuts qui maintenaient les flammes à une certaine distance des vitres. Enfin, la chute des charpentes sur le dos des voûtes abaissa promptement le foyer et mit les vitraux hors d'atteinte.

Quelles réparations furent faites à cette époque? En voyons-nous aujourd'hui les traces? questions dont la solution reste incertaine, car les vitraux eurent à subir postérieurement de sérieuses épreuves : un ouragan en 1584 (DURAND et GIRARDOT, page 191); un orage, les 28 et 29 janvier 1645, (*Archives du Cher*, Fonds du chapitre Saint-Étienne; Saint-Palais 1<sup>re</sup> liasse) par lequel la vitrerie fut bouleversée..... trente panneaux brisés au septentrion... vingt aux deuxièmes voûtes. La conclusion à tirer c'est que les interpolations constatées dans l'incomparable suite des vitraux de Bourges ne sauraient être mises entièrement à la charge des vitriers qui les réparèrent après l'incendie de 1559.

*Les orgues.* — Les orgues, situées au-dessus de la porte latérale du nord, furent fondues et brûlées; le feu se propagea à l'intérieur de l'église (travée 7). La maçonnerie eut à souffrir et le triforium ne fut sans doute que sommairement réparé, car il porte aujourd'hui les traces d'une restauration beaucoup plus récente.

Il est probable que les orgues avaient été transportées là après la chute de la tour du nord. Il est à croire aussi qu'après l'incendie la cathédrale en resta longtemps privée car, de documents relevés aux archives, il résulte qu'en 1597 le chapitre prit une délibération pour faire *faire* (et non *refaire*) des orgues à la cathédrale; elles furent construites durant l'année 1598 et inaugurées en mars 1599; les orgues actuelles datent de 1663.

## VI

### LES DALLES ET LEUR RÉFECTION ACTUELLE

L'un des premiers articles du procès-verbal du 19 mai 1559, indique comme étant à refaire aux secondes voûtes les « dalles qui reçoivent les Eaués Desd. secondes voûtes ». Elles furent évidemment refaites et, cependant, nous les voyons, en ce moment même, profondément remaniées, on peut dire totalement modifiées.

Cette expression, « les dalles qui reçoivent les eaux, » désigne l'entablement du mur qui s'élève entre la première et la seconde nef. Il est, tout à la fois, destiné à conduire les eaux dans les conduits des arcs-boutants et à permettre la circulation autour de l'édifice; c'est un point sur lequel il faut s'arrêter.

La facilité de circuler autour de la cathédrale, dans un but de surveillance et de conservation, n'avait été assurée par l'architecte de la partie orientale qu'au point où la toiture des secondes nefs vient s'appuyer

au grand corps de l'église; ce qui, vu d'en bas, ne paraît qu'un étroit cordon, est une sorte de terrasse constituant un chemin de ronde qui traverse par des baies étroites les contreforts appliqués au grand corps; c'était une très heureuse idée.

Lorsque, vers une époque, placée par MM. Durand et Girardot au XIV<sup>e</sup> siècle, mais qu'il convient, sans doute, de reculer jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup>, l'œuvre fut continuée et la cathédrale poussée vers l'occident, le nouvel architecte, tout en adoptant — et il faut l'en louer — le plan admirable et les grandes lignes de son prédécesseur, se permit plusieurs modifications qui ne furent pas également heureuses. Il dérogea à la noble simplicité de l'ordonnance primitive, à la sobriété de l'ornementation, à la pureté incomparable du style et construisit cette partie de la cathédrale qui, à partir de la travée 8, pour le nord, et de la travée 24, pour le midi, a sérieusement modifié le caractère du monument.

Mais, s'il avait le sens esthétique moins épuré que l'architecte primitif, il apporta peut-être plus de soins et de précautions à assurer la solidité de la construction : il donna plus d'épaisseur au mur du grand corps; il appliqua contre le mur des secondes nefs, à l'intérieur de la charpente, des contreforts qui n'existaient pas dans la partie primitivement construite.

Enfin, et c'est là ce qui nous intéresse, il généralisa les moyens de surveillance en transformant tous les entablements en terrasses de circulation. Cette circulation est assurée, dans la partie occidentale, au sommet et à la base des charpentes des deux nefs.

A ces quatre niveaux différents, contreforts ou piliers sont percés d'une baie facilitant le passage de travée en travée.

L'une des plus importantes de ces voies de surveillance est celle dont nous avons à nous occuper et qui, dans sept travées à partir de la tour neuve, est l'objet des travaux entrepris pour la campagne de 1890.

Ces travaux consistent essentiellement en : 1° suppression de la corniche à crochets, qui est le type de toutes les corniches de la cathédrale ; 2° abaissement du niveau de l'entablement ; 3° son élargissement d'environ 40 centimètres ; 4° pour supporter cet élargissement, construction d'un arc à grand rayon s'appuyant aux contreforts ; 5° remplacement de deux oculi, à droite et à gauche de l'ogive inférieure, par deux oculi de diamètre réduit et d'ornementation plus sobre.

L'architecte a été déterminé par le désir de rétablir un état de choses antérieur à l'entablement avec corniche à crochets qui, sur ce point, était un refait de faible exécution. Il s'est basé sur des traces très apparentes et sur un fragment conserve de l'ordonnance qu'il a adoptée.

On a contesté la valeur de ces indications, on a récuse l'arc-type, mais ce sont critiques faciles à faire quand on est animé du désir que cela soit vrai et quand on s'en tient à un examen lointain.

Mais quand on impose silence à ses secrets désirs, quand on monte sur les échafaudages, il est impossible de nier l'évidence et on est contraint d'affirmer que le travail actuel est bien la restitution d'un état de choses

ancien. Les arrachements sont visibles au point où l'arc naissait dans le contrefort, la trace de l'ancien entablement se lit dans le contrefort où il pénétrait au niveau et avec l'épaisseur qu'on lui donne aujourd'hui.

Enfin, dans un dessin du portail septentrional publié par Hazé en 1830<sup>1</sup>, on peut voir aux deux travées joignant ce portail l'ordonnance aujourd'hui restituée, avec cette différence toutefois que les arcs sont légèrement brisés en ogive. Actuellement encore, dans la demi-travée près la tour neuve, se trouve un demi-arc que les architectes ont pris pour type et pour guide de leurs travaux actuels. Il est accompagné d'un oculus de petit diamètre, semblable à ceux qu'indique le dessin d'Hazé pour les travées voisines.

Il convient de constater que cet oculus existait au moment de l'incendie de 1559, car son embrasure, à l'intérieur, en porte la trace profondément imprimée au linteau supérieur.

Il faut donc admettre que l'architecte du XIX<sup>e</sup> siècle a le droit de prétendre faire une restitution. Mais il faut examiner si l'on restitue autre chose qu'une modification postérieure, hors style, et si par conséquent la restitution n'est pas inopportune.

Cet examen fait avec impartialité, en mettant de côté le sentiment, qu'il faut exclure de toute étude de ce genre, conduit à penser qu'il eût mieux valu laisser les choses en l'état précédent, qui était, lui aussi, une restitution, mais une restitution de l'entablement primitif et normal.

1. *Album du Berry lithographié par Hazé, dédié et présenté à S. A. R. Madame, duchesse de Berry, 1<sup>re</sup> partie* (seule publiée). — Bourges, 1830.

En tout état de cause, en effet, ce que l'on restitue, cette série d'arcades surbaissées à vive-arête, tout cela n'a existé qu'à titre d'exception, sur un point précis et déterminé.

Si l'on admettait même que ce fût l'œuvre de l'architecte de la reprise, il ne l'aurait voulue que là, aux sept travées du nord. Au midi, où il y avait tout autant à assurer la circulation, rien de semblable n'a jamais existé, ni entablement élargi, ni arcade inférieure ; on ne trouve trace ni des arrachements, ni du dessin du cintre sur la face du mur.

Alors, pourquoi restituer une exception, une dérogation à l'ordonnance générale ?

Mais il n'est vraiment pas possible d'admettre que cette disposition ait été l'œuvre de l'architecte de la reprise, que ce soit au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle ; elle est d'un caractère trop formellement contraire au style de ces époques.

On doit, au contraire, penser que c'est une œuvre très postérieure. La corniche de cette muraille de la seconde nef avait été, dans son entier, aussi bien à l'est qu'à l'ouest, faite en matériaux de qualité médiocre ; elle porte partout des traces de réparations ; il est des travées où il reste à peine quelques crochets anciens, facilement reconnaissables à l'originalité du dessin et à l'exécution convaincue ; il n'y a de travées intactes que dans deux parties correspondantes, au midi et au nord, au-dessus des sacristies.

Il se peut très bien qu'à la partie qui nous occupe, au nord et près de la tour neuve, partie très exposée aux intempéries, le mauvais état de la corniche en ait

nécessité la réfection à une époque où le respect du style n'était guère à l'ordre du jour. Il y a des documents écrits qui établissent que le chapitre eut à restaurer des entablements ; dans la requête de 1556, dont il a été parlé à propos des lanternons de la Renaissance à la façade, les chanoines, énumérant les travaux dont ils ont avancé la dépense, font figurer *plusieurs entablements*. La première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle est bien une époque où l'on aurait pu faire cette restauration anormale rendue nécessaire probablement par le trouble profond que la chute de la tour, en 1506, apporta à cette partie de l'édifice, et inspirée peut-être par le désir de donner, sur ce point plus menacé, un plus facile écoulement aux eaux et d'en éloigner, en cas de tourmente, le rejet des vitraux inférieurs.

Il n'est à cette hypothèse rien d'inadmissible ; le feu de 1559, en ce cas, aurait brûlé un entablement relativement neuf et les architectes qui — peut-être fort tard — ont eu à réparer les ruines de cet incendie, ont cru devoir revenir — ceci ne peut faire aucun doute — à l'état de choses dont toutes les corniches de la cathédrale fournissaient et imposaient le type.

Cela explique même pourquoi les crochets que l'on vient de détruire étaient de cette exécution faible dont l'architecte actuel a été frappé : c'était l'œuvre d'artistes sans conviction, imitant un style pour lequel secrètement ils devaient professer quelque dédain. A distance et perdues dans la masse, ces imperfections de détail disparaissaient, mais l'unité de l'ensemble était conservée.

Il y a, enfin, une autre raison pour laquelle la resti-

tution entreprise était inopportune : c'est qu'elle ne peut être continuée.

Voudrait-on aller plus loin, dépasser la huitième travée, contourner le chevet, aller au midi ?

Oh ! alors, il ne s'agirait plus d'argumenter, il faudrait protester avec la dernière énergie contre une transformation qui dénaturerait complètement le vaisseau d'une des trois ou quatre plus belles cathédrales de France.

Dépasser la huitième travée ne serait plus restituer, ce serait détruire ; contourner le chevet conduirait, par la loi des courbes concentriques qui a élargi les travées, à des distensions de l'arc surbaissé qui confinaient au ridicule. On a parlé, à propos des travaux actuels, de viaduc de chemin de fer ; le mot est sévère : il deviendrait juste car, à ce viaduc juxtaposé à une cathédrale, il ne manquerait même pas ces arches élargies que les ingénieurs appellent arches marinières.

Non ! il faut absolument qu'on en reste à la restitution, puisque restitution il y a ; qu'on s'arrête à la huitième travée, puisqu'aussi bien le procès-verbal de 1559 nous dit formellement que dans les parties basses de l'édifice les terrasses de circulation s'arrêtaient là.

Certes, la cathédrale de Bourges est œuvre assez grande pour supporter bien des défauts de détail qui s'effacent dans l'éblouissement de beau intrinsèque, absolu, dont elle rayonne, mais il ne faudrait pas en abuser.

Le sculpteur qui voudrait embellir d'un collier de perles le col gracieux de la Vénus de Milo n'obéirait qu'à une fantaisie d'un goût douteux qui n'empêcherait

pas le chef-d'œuvre de rester chef-d'œuvre ; mais qu'arriverait-il si on lui mettait un corset ?

*P. S.* — Ce qui précède était imprimé lorsque M. l'Architecte diocésain voulut bien me faire prévenir que, contrairement à mes dires, les traces d'un entablement antérieur, ayant le même profil que celui que l'on rétablit au nord, se voient aux travées correspondantes du midi, de la tour Sourde au portail latéral.

Je me transportai, avec M. l'architecte, sur le mur des secondes voûtes, au midi, et là, en effet, il me fut facile de voir les traces de la destruction d'un entablement dont la retaille a laissé le profil nettement dessiné sur les faces latérales des contreforts.

Ce profil est bien celui de l'entablement que l'on rétablit aux sept travées du nord ; il vient, comme au nord, affleurer la face externe du contrefort et donne, par conséquent, à la terrasse de circulation un élargissement considérable.

Il est aussi impossible de nier ces traces que celles que j'ai reconnues au nord ; quant aux naissances de l'arc surbaissé ou à son dessin sur le parement du mur, si visibles au nord, je ne les ai pas trouvées au midi, mais il faut convenir qu'un entablement ayant sur le parement une saillie aussi considérable devait être soutenu par quelque chose et reconnaître aussi que les maçonneries, sur ce point, paraissent avoir été profondément remaniées.

Si, par cette constatation, un de mes arguments disparaît, les autres subsistent et conservent leur force.

Qui sait, d'ailleurs, à quelle époque remontait le travail dont les traces sont visibles ? Il y a, sur ce point, je l'ai dit plus haut, les marques d'un incendie et chercher à lire dans ces cendres est s'exposer à confondre les époques.

Quoi qu'il en soit, cette ordonnance spéciale reste une exception : admettons la au midi comme au nord, cela ne fera que 14 travées sur 60 que comprend l'ensemble du couronnement de la haute nef et de la nef intermédiaire et dont le type est la gorge à crochets sous une tablette.

Pourquoi rétablir cette exception, qu'un sentiment vrai de l'esthétique avait fait supprimer ? Parce que les crochets restitués ont été mal exécutés ? Mais, je l'ai dit, cette imperfection de détail disparaît absolument dans l'ensemble.

Or, ce qu'il importe de sauvegarder, c'est l'ensemble ; c'est l'unité qui, déjà, n'a été que trop compromise.

Il ne faut pas oublier surtout que le type de l'entablement sur gorge à crochets est l'œuvre de l'architecte de la première moitié de la cathédrale qui, certes, fut un artiste de génie. S'il est une œuvre à respecter, c'est celle-là.

Où s'arrêterait-on dans cette voie des restitutions ? Il peut, au XVI<sup>e</sup> siècle, prendre fantaisie à un puriste de supprimer, sous prétexte de mauvaise exécution, les amortissements à pinacles placés, au commencement du XIX<sup>e</sup>, sur les contreforts ; puis, au XXIII<sup>e</sup>, viendrait un restituteur qui, sur le témoignage de vieilles photographies, les rétablirait !

Non ! avec plus d'énergie que jamais, je demande que l'on s'arrête dans une voie fatale et qu'on n'enlève à la magnifique façade du midi rien de son harmonieux ensemble, rien de l'élégante beauté que lui donne la régularité des éléments de son ornementation.

---